



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 62376

Texte de la question

Mme Isabelle Vasseur attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les préoccupations exprimées par le Syndicat national des professionnels infirmiers (SNPI) concernant le fonctionnement interne des centres de vaccination de la grippe A-H1N1. Une circulaire du 21 août 2009, co-signée par le ministre de l'intérieur et la ministre de la santé, précise en effet qu'un agent prépare l'injection, un second procède à l'injection et un troisième (personnel administratif) rédige la feuille de traçabilité. Le SNPI conteste la mise en place de cette "chaîne de vaccination" qui pourrait multiplier les risques et diluer les responsabilités et préconise de confier ces trois tâches à une seule personne. De la même façon, ce syndicat s'oppose à la réduction prévue de postes en supervision, peu en rapport avec un niveau de qualité et de sécurité des soins. Enfin, le SNPI souhaite qu'à l'issue d'un entretien avec un professionnel de santé, chaque personne souhaitant une vaccination H1N1 signe un "consentement éclairé", devant détailler les effets secondaires possibles, en employant un langage commun, facilement compréhensible, même par un patient sans grandes connaissances médicales ou scientifiques. Elle souhaiterait connaître son avis sur ces propositions.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Vasseur](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62376

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10132

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)